



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 33616

Texte de la question

M. François Lamy * appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation désastreuse des Archives nationales. Les installations qui aujourd'hui abritent les Archives nationales, notamment celui du quadrilatère du Marais, mettent la mémoire de l'État en péril. Les conditions de conservation des documents sont désastreuses, les locaux souvent trop vétustes pour être habilités. Beaucoup de locaux sont complètement saturés. Une décision d'urgence doit être prise, car la situation d'attente de nomination officielle d'un nouveau site n'est pas acceptable et est plus que préjudiciable pour notre patrimoine. Ainsi, il lui demande quelles mesures d'urgence il compte prendre dans les plus bref délais.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des Archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de l'université de Paris VIII - Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 kilomètres, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'Ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des Archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau, où seront regroupées des archives sérielles susceptibles de faire l'objet d'une communication à distance. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'oeuvre. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33616

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 946

Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3057